



CAHIER DES CHARGES

ARTS VISUELS, CIRQUE, DANSE,
MUSIQUE, THÉÂTRE

La présente commande a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre des programmes pédagogiques et artistiques de l'EAIO conformément à ses orientations stratégiques pour l'année scolaire 2022-2023.

Le dossier de candidature est à transmettre **avant le 03/04/2022** à l'attention de Madame La Présidente de La Régie d'Enseignements Artistiques du TCO.

Par mail : contact@eaio.re

Par voie postale : BP 50006 97821 Le Port Cedex

Par dépôt : siège du TCO, 1 rue Eliard Laude
97420 Le Port

1. Le cadre opérationnel

La nature des programmes pédagogiques et artistiques devra :

- S'inscrire dans les cinq orientations définies par les axes de réflexion du futur projet d'établissement de l'EAIO (en annexe) ;
- Respecter les attendus du projet pédagogique initial concerté en 2019 et qui fera l'objet d'une actualisation (en annexe).

La(les) pédagogie(s) utilisée(s) dans le programme développera(ont) :

- L'apprentissage des différentes techniques artistiques soucieuse de placer l'élève au cœur des apprentissages ;
- La valorisation des identités et mixités culturelles ;
- Des actions visant à la démocratisation et au développement de l'éducation artistique et culturelle vers le public cible ;
- Une offre pédagogique de qualité et structurée, incluant des perspectives d'évolution (notion de parcours, cursus...).

RAPPEL DES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES :

- Une pédagogie en mode projet dont l'élève est acteur ;
- Des parcours basés sur les pratiques collectives et la mise en œuvre de projets artistiques en lien avec la scène locale ;
- Un triptyque pédagogique qui relie 3 dimensions :
 1. Faire, pratiquer, inventer
 2. Voir, écouter, découvrir
 3. Comprendre, analyser, reformuler ;
- Une approche pluridisciplinaire ouverte à toutes les esthétiques ;
- Une attention croisée portée aux pratiques traditionnelles et à la création ;
- Des parcours fondés sur l'exigence et non l'élitisme ;
- Un compagnonnage avec les pratiques amateurs.

L'équipe d'enseignants doit être qualifiée (DE Souhaité), expérimentée et faire preuve d'une certaine adaptabilité

Tout type de public est admis (à partir de 8 ans). Les publics particulièrement éloignés (géographiquement et économiquement) de l'offre culturelle restent prioritaires :

- En milieu rural, sur des territoires les plus éloignés des principaux centres culturels, et dans lesquels l'offre culturelle est pauvre ou très limitée ;
- En milieu urbain, dans les quartiers défavorisés, et en particulier ceux situés dans les villes où les opérateurs culturels sont peu nombreux ;
- En milieu scolaire, établissements scolaires primaires, collèges, lycées ;

- En milieu spécialisés, dans des établissements accueillant des publics en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de santé fragile.

2. L'organisation du programme

Chaque équipe devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- ✓ Engager une pédagogie de projet, une pédagogie active et innovante favorisant l'approche par le sensible et s'appuyant nécessairement sur la pratique collective ;
- ✓ Situer l'activité impérativement sur les communes du TCO ;
- ✓ Proposer un lieu d'apprentissage aux normes (installations et équipements) ;
- ✓ Se former et utiliser le logiciel Hyperplanning pour le suivi régulier des cours ;
- ✓ Fournir pour chaque séance la liste des intervenants (réguliers ou ponctuels), le nombre d'heures effectuées et la présence des élèves ;
- ✓ Participer aux réunions de concertation pour nourrir le projet pédagogique de l'EAIO ;
- ✓ Fournir à chaque fin de trimestre un récapitulatif quantitatif et qualitatif de la production en cours : réussites et problèmes rencontrés, innovation expérimentée... ;
- ✓ Valoriser le programme, sous forme d'une représentation, restitution, spectacle, vidéos, Work In Progress (WIP) les techniques et compétences acquises...

3. Aide à l'écriture de votre projet

- 1) **Présentation de la structure et des intervenants pédagogiques et artistiques**
 - Fournir CV des enseignants et/ou artistes associés
- 2) **Fiche projet en annexe dument complétée**
- 3) **Documents et informations complémentaires acceptés** (portfolio, dossiers de presse, vidéos liens site web et réseaux sociaux)
- 4) **Planning prévisionnel année scolaire 2022-2023** faisant apparaitre :
 - les heures d'intervention pédagogique sur l'année scolaire 2022-2023
 - les heures de concertation pédagogique¹
 - les heures de regroupement et restitution pour la préparation et la valorisation de vos projets artistiques
 - les heures de stages (période de vacances scolaires)
- 5) **Devis à établir en fonction du planning prévisionnel et à scinder sur les deux périodes de l'année scolaire 2022-2023** (Devis 1 pour la période d'août à décembre 2022 et devis 2 pour la période de janvier à juillet 2023)

¹ - La concertation pédagogique est relative aux temps consacrés aux échanges au sein de la structure autour du projet avec l'équipe.

4. Critères de sélection

La proposition du candidat sera appréciée sur la base des critères suivants :

- ✓ Adéquation entre le programme proposé et le cadre opérationnel,
- ✓ Démarche innovante globale du programme : pédagogie de projet, pédagogie active et innovante, transversalité...,
- ✓ Qualité des objectifs pédagogiques et artistiques,
- ✓ Qualification et compétences des intervenants,
- ✓ Pertinence du programme proposé au regard des enjeux territoriaux.

5. Liste des pièces obligatoires à fournir après validation du projet

A l'appui de la proposition pédagogique pour cette année scolaire 2022-2023, chaque candidat devra obligatoirement produire les éléments suivants :

- Documents administratifs à jour de la structure porteuse (association, société, entreprise individuelle, etc..) : statuts, attestations SIREN datant de moins de 3 mois...
- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager la structure ;
- Bilan financier de la structure et budget prévisionnel 2022 ;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de la structure et notamment des responsables de prestations de services de même que celle de l'appel à projet ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués par la structure au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Devis estimatif ;
- IBAN ;
- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) des intervenants.